

CONDITIONS GÉNÉRALES EN VIGUEUR AU 30-06-2022  
-Version française à titre informatif uniquement, seule la version en anglais est valable-

ENTRE:

LU-CIX ASBL A.S.B.L., établi au 202, Z.A.E. Wolser F, L-3290 Bettembourg régie par le droit luxembourgeois et enregistrée au Registre du Commerce Luxembourgeois (RCS) sous le numéro F9711, ci-après « **LU-CIX** »

ET

Le bénéficiaire des services, qu'il soit membre ou non, ci-après dénommé le « **BÉNÉFICIAIRE** », collectivement dénommés les « **PARTIES** ».

DÉFINITIONS:

« **CONTRAT** » : tout accord formalisé par écrit ou sur tout autre support durable précisant les services commandés par le BÉNÉFICIAIRE et accepté par les deux PARTIES. Ce CONTRAT peut notamment inclure : le formulaire de demande LU-CIX, le bon de commande de service LU-CIX pour l'interconnexion publique et le formulaire de parrainage signé avec le BÉNÉFICIAIRE.

« **INFORMATIONS CONFIDENTIELLES** » : toute information divulguée, générée et/ou rendue accessible par l'une des PARTIES dans le cadre du CONTRAT, qui est désignée ou marquée comme confidentielle, ou qui, compte tenu de sa nature ou des circonstances, devrait raisonnablement être considérée comme confidentielle, y compris les communications effectuées via l'infrastructure dans le cadre d'un CONTRAT.

« **SERVICES AUX MEMBRES** » : tout service fourni par LU-CIX exclusivement à ses membres.

Les PARTIES se réunissent par les présentes :

Article 1: DOMAINE D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des services, ci-après dénommés « **SERVICES** », tels qu'ils figurent dans le CONTRAT ou tout autre document fourni par LU-CIX au BÉNÉFICIAIRE et détaillant les SERVICES demandés par le BÉNÉFICIAIRE et rendus par LU-CIX ou ses sous-traitants.

1.2 Les présentes conditions générales sont réputées acceptées par les PARTIES avant toute prestation de service, dès la signature du CONTRAT.

1.3 Les présentes conditions générales annulent et remplacent toutes conditions particulières ou conditions de prestation de services du BÉNÉFICIAIRE.

1.4 La fourniture des SERVICES techniques est soumise à des prérequis et contraintes techniques que le BÉNÉFICIAIRE doit prendre connaissance et respecter. Ces prérequis et contraintes sont consultables sur le site [www.lu-cix.lu](http://www.lu-cix.lu).

1.5 Des conditions particulières peuvent s'appliquer à certains SERVICES. En cas de contradiction entre les conditions particulières et les présentes conditions générales, les conditions particulières prévalent.

Article 2: OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

2.1 Pour bénéficier des SERVICES D'ADHÉSION, notamment des services d'échange Internet et tels que décrits dans le CONTRAT, le BÉNÉFICIAIRE doit être membre de LU-CIX et avoir acquitté les cotisations correspondantes.

2.2 Le BÉNÉFICIAIRE s'engage à respecter les règles applicables à la fourniture des SERVICES techniques, telles que mentionnées à l'article 1.4 ci-dessus. En cas de non-respect de ces règles, LU-CIX est en droit de suspendre immédiatement les SERVICES techniques, conformément à l'article 4.3 et aux conditions qui en découlent.

Article 3: FACTURATION ET PAIEMENT

3.1 Le BÉNÉFICIAIRE est tenu de payer les frais convenus pour les SERVICES, tels que détaillés dans le CONTRAT, sur le site internet LU-CIX ou dans tout autre document qui lui sera remis.

3.2 Les frais d'installation, les frais initiaux et les frais récurrents seront facturés dès la réalisation de l'installation. La facturation sera effectuée en euros (EUR), sauf accord contraire.

3.3 Les factures sont payables en totalité et doivent être réglées selon l'échéancier de paiement mentionné sur la facture ou dans le CONTRAT, et au plus tard 30 (trente) jours après la date de facturation.

3.4 Les factures peuvent être envoyées par voie électronique.

3.5 Toute contestation d'une facture doit être notifiée par écrit au plus tard 15 (quinze) jours après la date de facturation. En l'absence de contestation reçue dans ce délai, la facture est réputée acceptée dans son intégralité. En cas de contestation tardive, le montant de la facture reste intégralement dû.

3.6 En cas de montant impayé après la date d'échéance, des intérêts de retard de 8 % seront appliqués.

De plus, LU-CIX se réserve le droit de facturer des frais administratifs de 75,00 € par facture impayée afin de couvrir les coûts supplémentaires liés au recouvrement.

#### Article 4: DURÉE ET RÉSILIATION

4.1 Sauf stipulation contraire dans le CONTRAT, la durée initiale des SERVICES est de 12 (douze) mois et commence à la première activation des SERVICES.

4.2 Sauf stipulation contraire dans le CONTRAT, à l'expiration de la durée initiale, les SERVICES seront automatiquement et tacitement reconduits pour des périodes successives d'un an, sauf si le BÉNÉFICIAIRE adresse à LU-CIX une notification écrite au moins soixante (60) jours avant l'expiration de la période initiale ou de la période de renouvellement en cours.

LU-CIX se réserve le droit d'interrompre les SERVICES après la durée initiale, moyennant un préavis de quatre (4) mois. LU-CIX s'efforcera de proposer une solution de remplacement adaptée, que les PARTIES négocieront de bonne foi.

4.3 Sauf stipulation contraire dans le CONTRAT, LU-CIX peut résilier le Contrat, avec effet immédiat et sans recours judiciaire (de plein droit), sans préavis après le délai de régularisation, si le BÉNÉFICIAIRE manque gravement à ses obligations contractuelles ou aux Conditions Générales de Ventes et ne remédie pas à ce manquement dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la date de réception par le BÉNÉFICIAIRE d'une notification écrite de ce manquement adressée par LU-CIX.

Constituent notamment un manquement grave : le non-paiement des factures dues, toute utilisation illicite ou illégale d'Internet ou de l'infrastructure d'échange Internet de LU-CIX, le non-respect des contraintes techniques, obligations ou des règles de LU-CIX publiées sur [www.lu-cix.lu](http://www.lu-cix.lu), la violation des usages d'Internet, etc.

Dans ce cas, les sommes déjà versées par le BÉNÉFICIAIRE ne seront pas remboursées et/ou toute somme due restera exigible. Si le BÉNÉFICIAIRE résilie un CONTRAT à durée déterminée avant la fin de sa période initiale, il s'engage à payer à LU-CIX tous les frais d'installation liés au CONTRAT concerné ainsi que toutes les mensualités dues jusqu'à la date d'expiration de la période initiale du CONTRAT.

4.4 Chaque PARTIE peut, sans y être obligée, résilier le CONTRAT immédiatement et de plein droit, sans recours aux tribunaux, en notifiant l'autre PARTIE par écrit, dans le cas où cette dernière déposerait une requête en faillite, serait déclarée en faillite ou insolvable, céderait ses biens au profit de ses créanciers ou conclurait un accord en vertu d'une loi sur les faillites, cesserait ou dissoudrait son activité, ou si un administrateur judiciaire était nommé pour l'autre PARTIE ou son entreprise et ne serait pas démis de ses fonctions dans un délai de soixante (60) jours.

4.5 Sauf convention contraire, si un membre de LU-CIX résilie son adhésion (conformément aux statuts de LU-CIX), les SERVICES AUX MEMBRES sont automatiquement résiliés à la date de résiliation.

#### Article 5: INTERRUPTION DU SERVICE

5.1 En cas de non-paiement des sommes dues et après notification écrite de LU-CIX, cette dernière pourra suspendre les SERVICES jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues, intérêts compris.

LU-CIX facturera au BÉNÉFICIAIRE les frais de rétablissement des SERVICES.

5.2 En cas de non-paiement, LU-CIX est en droit d'exiger une garantie bancaire avant de rétablir les SERVICES.

#### Article 6: RESPONSABILITÉ

6.1 LU-CIX ne sera en aucun cas responsable, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle, de toute perte d'utilisation, de profit ou d'interruption d'activité, ou de tout dommage indirect, spécial, accessoire ou consécutif de quelque nature que ce soit, quelle que soit la forme de l'action, qu'elle soit contractuelle, délictuelle (y compris la négligence) ou autre, envers le BÉNÉFICIAIRE ou toute autre partie, même si LU-CIX a été informée de la possibilité de tels dommages.

6.2 LU-CIX décline toute responsabilité quant aux contenus ou données susceptibles de transiter ou d'être mis en cache sur ses plateformes techniques. Tout litige relatif à des contenus illicites ou illégaux, à une violation de droits d'auteur ou à tout autre problème lié aux contenus ou données doit être traité par le BÉNÉFICIAIRE. Ce dernier s'engage à défendre, à ses frais, LU-CIX ainsi que ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants et agents (collectivement, les « Parties indemnisées de LU-CIX ») contre toute réclamation de tiers et à indemniser LU-CIX de tous dommages-intérêts, frais et dépenses que LU-CIX pourrait être tenue de verser à un tiers, dans la mesure où ces dommages-intérêts sont accordés par un jugement définitif ou convenus dans le cadre d'un accord transactionnel, suite à toute réclamation d'un tiers contre LU-CIX (i) résultant d'une négligence grave, d'une faute intentionnelle ou d'une fraude du BÉNÉFICIAIRE, ou (ii) résultant d'un manquement du BÉNÉFICIAIRE à la loi applicable, au CONTRAT ou aux présentes conditions générales, dans le cadre de son utilisation du SERVICE.

## Article 7: PROTECTION DES DONNÉES

7.1 Le BÉNÉFICIAIRE est informé par les présentes que les Données personnelles du BÉNÉFICIAIRE lui-même ou des personnes qui lui sont liées, telles que ses représentants, employés, personnes de contact, membres du conseil d'administration, signataires, actionnaires, investisseurs ainsi que les administrateurs d'investisseurs qui sont des personnes morales, les bénéficiaires effectifs et toute autre personne liée (les « Personnes concernées »), seront collectées, stockées et plus généralement traitées par LU-CIX afin de fournir les SERVICES LU-CIX, comme décrit ci-dessous et conformément aux lois applicables en matière de protection des données (en particulier, le Règlement général européen sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le « **RGPD** »).

7.2 LU-CIX ASBL A.S.B.L. peut être considérée comme responsable du traitement ou comme sous-traitant, au sens du RGPD, en fonction du SERVICE fourni et du type de Données personnelles traitées.

**7.3 LU-CIX en tant que responsable du traitement** : LU-CIX traitera les Données personnelles des personnes concernées, c'est-à-dire toute information permettant l'identification directe ou indirecte d'une personne physique (les « **Données personnelles** »), ainsi que les Données personnelles relatives à d'autres personnes lorsque celles-ci sont obtenues auprès des personnes concernées. Ces Données personnelles comprennent notamment les types suivants : données d'identification (nom, prénom, date de naissance, sexe), données de contact (adresse postale professionnelle, adresse électronique professionnelle, numéro de téléphone, pays de résidence, nationalité, entreprise et fonction au sein de l'entreprise), numéros d'identification officiels (numéro de TVA), types de services reçus ou fournis, données financières et bancaires (notamment numéro de compte bancaire) et autres Données personnelles pertinentes raisonnablement liées à l'activité du responsable du traitement. Les personnes concernées sont informées que le fait de ne pas fournir au responsable du traitement certaines des Données personnelles susmentionnées pourrait empêcher ce dernier de leur fournir ses SERVICES ou d'interagir avec elles.

Le BÉNÉFICIAIRE garantit que toutes les Données Personnelles fournies par le BÉNÉFICIAIRE à LU-CIX concernant une personne spécifique sont traitées conformément au RGPD.

7.3.1 Le responsable du traitement traitera les Données personnelles pour au moins l'une des bases juridiques et finalités suivantes, sans toutefois s'y limiter, lorsque cela est nécessaire : pour l'exécution de toute obligation contractuelle envers les personnes concernées ou pour la conclusion du contrat, pour le respect des obligations légales et réglementaires du responsable du traitement (par exemple, les lois commerciales ou fiscales, les obligations réglementaires, les demandes et exigences des autorités publiques), aux fins des intérêts légitimes commerciaux poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers (par exemple, la fourniture du service, la gestion de la relation commerciale, la prévention de la fraude, la gestion des litiges et la protection des droits, des biens ou de la sécurité du responsable du traitement et de ses affiliés, ainsi que l'envoi de communications commerciales, sauf disposition contraire des lois applicables), et si les personnes concernées ont donné leur consentement préalable au traitement et que ce consentement a été obtenu conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

7.3.2 Pour atteindre les objectifs décrits ci-dessus, le responsable du traitement des données peut divulguer les Données personnelles des personnes concernées à des destinataires tels que LU-CIX Management G.I.E, d'autres entités affiliées au responsable du traitement des données le cas échéant, des entrepreneurs, des sous-traitants, des prestataires de services externes, des conseillers professionnels, des partenaires commerciaux et des clients, des acheteurs ou des vendeurs des actifs de l'employeur (le cas échéant), et aux autorités publiques et organismes apparentés, dans la mesure requise par les lois applicables.

7.3.3 Les personnes concernées sont informées que certains destinataires mentionnés ci-dessus peuvent être situés hors du territoire de l'Union européenne, dans des pays n'offrant pas un niveau de protection équivalent à celui garanti par l'Union Européenne. Tout transfert de Données personnelles à ces destinataires sera, selon sa nature :

- couvert par des garanties appropriées, telles que les clauses contractuelles types approuvées par la Commission Européenne, auquel cas les personnes concernées peuvent obtenir une copie de ces garanties en contactant le responsable du traitement ; ou
- autorisé par ailleurs en vertu des lois applicables en matière de protection des données, selon le cas, lorsque ce transfert est nécessaire à l'exécution d'un contrat conclu dans l'intérêt des personnes concernées, à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice, ou à l'exécution d'un contrat entre les personnes concernées et le responsable du traitement.

7.3.4 Le responsable du traitement des données ne conservera les Données personnelles que pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'activité de traitement concernée et/ou pendant la période de conservation autorisée par les lois applicables.

7.3.5 Le responsable du traitement a mis en œuvre des mesures de protection administratives, techniques et physiques afin de protéger les Données personnelles contre la perte, l'utilisation abusive, l'accès non autorisé, la divulgation, la modification non autorisée ou la destruction illicite. L'accès aux Données personnelles est autorisé aux employés dans le seul but d'exercer leurs fonctions professionnelles, ces employés étant soumis à des formations et à une obligation de confidentialité.

7.3.6 Les personnes concernées, y compris le bénéficiaire le cas échéant, disposent des droits suivants concernant le traitement de leurs Données personnelles par le responsable du traitement, sous réserve des exceptions applicables :

- droit d'accéder à leurs Données personnelles détenues par le responsable du traitement et de recevoir des informations complémentaires sur leur traitement ;
- droit de rectifier ou de compléter toute donnée personnelle inexacte ou incomplète ;

- le droit de demander l'effacement de leurs Données personnelles des systèmes du responsable du traitement (par exemple, lorsque les Données personnelles ne sont plus nécessaires au regard des finalités spécifiées) ;
- le droit de limiter le traitement de leurs Données personnelles dans certaines circonstances (par exemple, en cas de contestation de leur exactitude ou d'opposition à leur traitement) ;
- le droit de recevoir leurs Données personnelles dans un format interopérable ou de les faire transmettre directement à un autre organisme ;
- le droit de retirer leur consentement à tout moment dans le cadre des présentes conditions générales (dans la mesure où les personnes concernées ne sont pas liées par un lien de subordination avec le responsable du traitement et que leur consentement justifiait le traitement) ;
- le droit de s'opposer au traitement de leurs Données personnelles (en particulier lorsque le responsable du traitement invoque des intérêts légitimes) ; et
- le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données compétente de l'Union européenne (généralement située dans leur pays de résidence), et pour le Luxembourg, auprès de la Commission Nationale de la Protection des Données (coordonnées et formulaire de réclamation disponibles sur le site web suivant : [www.cnpd.lu](http://www.cnpd.lu)).

Aucune décision automatisée ne sera prise concernant les Données personnelles traitées.

#### **7.4 LU-CIX agissant comme processeur de Données :**

7.4.1 Concernant les Données personnelles que LU-CIX traite pour le compte du BÉNÉFICIAIRE, notamment lorsque LU-CIX fournit des services d'échange Internet ou lorsque des Données personnelles sont traitées via la plateforme technique fournie par LU-CIX, LU-CIX s'engage à :

- (i) suivre les instructions documentées du BÉNÉFICIAIRE relatives à ces Données personnelles, sauf si ces instructions sont interdites par la loi ou nécessitent des modifications substantielles des services fournis dans le cadre du CONTRAT (dans ce dernier cas, les Parties conviennent de renégocier les termes du CONTRAT de bonne foi) ;
- (ii) s'assurer que le personnel autorisé à traiter les Données personnelles est soumis à une obligation de confidentialité.
- (iii) être en mesure de transférer les Données personnelles à tous les destinataires auxquels LU-CIX est tenue de transférer des Données personnelles pour fournir les services prévus au CONTRAT, y compris les destinataires situés en dehors de l'Espace Économique Européen, conformément au RGPD et à toute autre législation applicable ;
- (iv) mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité des Données personnelles adapté au risque, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre, de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du Traitement, ainsi que du risque, de probabilité et de gravité variables, pour les droits et libertés des Personnes concernées ;
- (v) apporter une assistance raisonnable au BÉNÉFICIAIRE pour lui permettre de remplir son obligation de répondre aux demandes d'exercice des droits des Personnes concernées.
- (vi) apporter une assistance raisonnable au BÉNÉFICIAIRE afin de garantir le respect de ses obligations au titre des articles 32 à 36 du RGPD, notamment en matière de sécurité du traitement, de notification des violations de Données à caractère personnel à l'autorité de contrôle et/ou aux personnes concernées, ainsi que d'analyse d'impact relative à la protection des Données et de consultation préalable de l'autorité de contrôle ;
- (vii) informer le BÉNÉFICIAIRE de la violation de données à caractère personnel sans délai indu et au plus tard soixante-douze (72) heures après en avoir eu connaissance ;
- (viii) au choix du BÉNÉFICIAIRE, supprimer ou restituer toutes les Données à caractère personnel au BÉNÉFICIAIRE après la fin du CONTRAT et supprimer les copies existantes, sauf si la loi applicable impose à LU-CIX de ne pas le faire. et
- (ix) mettre à la disposition du BÉNÉFICIAIRE toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations énoncées à la présente clause 7.4 et déployer tous les efforts raisonnables pour contribuer aux audits, y compris les inspections menées par le BÉNÉFICIAIRE ou un autre auditeur mandaté par celui-ci, au maximum une fois par an. Si la procédure d'audit demandée par le BÉNÉFICIAIRE exige de LU-CIX qu'elle fournisse des ressources et engage des frais dépassant ce qui est raisonnablement prévisible, LU-CIX sera en droit de facturer ces frais au BÉNÉFICIAIRE, sous réserve d'une notification préalable de sa part.

Le BÉNÉFICIAIRE s'engage à apporter à LU-CIX l'assistance raisonnable dont cette dernière pourrait faire la demande afin de lui permettre de se conformer aux obligations de protection des Données décrites ci-dessus. Cela inclut de répondre sans délai aux questions relatives à la protection des Données et de collaborer de bonne foi avec LU-CIX.

7.4.2 Sous réserve de toute autre disposition relative à la délégation prévue au CONTRAT :

- (i) Le BÉNÉFICIAIRE autorise LU-CIX à sous-traiter le traitement des Données à caractère personnel pour lequel LU-CIX agit en qualité de sous-traitant, sous réserve d'en informer préalablement le BÉNÉFICIAIRE. Ces sous-traitants seront sélectionnés par LU-CIX notamment sur la base de leurs pratiques en matière de sécurité, de protection des données et de confidentialité.
- (ii) Tous les sous-traitants effectuant un traitement de Données à caractère personnel auront les mêmes obligations que LU-CIX en sa qualité de sous-traitant au titre du CONTRAT, telles que détaillées ci-dessus. LU-CIX demeure responsable de l'exécution de ses obligations de traitement des données en sa qualité de sous-traitant au titre du CONTRAT, même lorsque ces obligations sont sous-traitées.

#### **Article 8: CONFIDENTIALITÉ**

8.1 Sans préjudice de la clause 7 ci-dessus, les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ne peuvent être divulguées aux sous-traitants et/ou filiales de la PARTIE destinataire, sauf si l'accès à ces informations est nécessaire à l'exécution du CONTRAT. Dans tous les autres cas, le consentement écrit préalable de la PARTIE divulguant les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES est requis, sauf disposition contraire de la loi applicable.

8.2 La divulgation d'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES à la PARTIE destinataire ne confère à cette dernière aucun droit sur ces INFORMATIONS CONFIDENTIELLES.

8.3 La PARTIE destinataire peut être tenue de fournir les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES et/ou d'en autoriser l'accès afin de se conformer aux dispositions légales, aux décisions de justice ou aux injonctions d'une autorité compétente. Dans ce cas, elle doit en informer immédiatement l'autre PARTIE par écrit, dans les limites prévues ou autorisées par la loi, et limiter cette divulgation aux seules INFORMATIONS CONFIDENTIELLES dont la divulgation est strictement requise en vertu de leur statut, en indiquant clairement leur caractère confidentiel.

#### Article 9: DROIT À L'IMAGE

9.1 Le BÉNÉFICIAIRE peut être amené à participer à des événements organisés par LU-CIX. Lors de ces événements, un photographe, un vidéaste ou des membres du personnel de LU-CIX peuvent être présents et des vidéos, des photographies et d'autres enregistrements peuvent être réalisés, dans lesquels le BÉNÉFICIAIRE peut apparaître. Le BÉNÉFICIAIRE reconnaît avoir le droit de s'opposer à l'utilisation de son image ou de sa voix, en informant LU-CIX pendant l'événement ou dans un délai raisonnable après celui-ci.

9.2 Si le BÉNÉFICIAIRE n'exerce pas son droit de refus, il consent à ce que LU-CIX utilise, divulgue et publie les photographies, vidéos et enregistrements (qui peuvent être modifiés, adaptés ou copiés, dans les limites autorisées par la loi), sans préavis ni compensation, sous tout format écrit et/ou numérique lié aux activités et services de LU-CIX. Ce format peut inclure, sans s'y limiter, le site internet de LU-CIX, les sites internet de ses partenaires, les publications écrites et les réseaux sociaux de LU-CIX. Le BÉNÉFICIAIRE reconnaît que LU-CIX est pleinement en droit de vendre et/ou de tirer profit de l'utilisation commerciale de ces photographies, vidéos et/ou enregistrements.

9.3 Les enregistrements audio, visuels ou audiovisuels de l'événement ou de toute partie de celui-ci réalisés par le BÉNÉFICIAIRE ne peuvent être publiés ou utilisés à des fins commerciales qui ne seraient pas liées à l'événement LU-CIX lui-même ou dans son contexte.

#### Article 10: DIVERS

10.1 Toute modification ou dérogation aux termes du CONTRAT devra faire l'objet d'un accord écrit entre les deux PARTIES.

10.2 LU-CIX peut modifier les présentes conditions générales à tout moment, notamment en cas d'évolution de la législation ou de la réglementation, ou à la demande d'une autorité compétente.

Dans ce cas, LU-CIX en informera le BÉNÉFICIAIRE par notification directe, notamment lorsque ces modifications constituent des changements importants apportés aux SERVICES ou aux présentes conditions générales, ou par publication sur son site internet ou par tout autre moyen de publication, à la seule discrétion de LU-CIX. La poursuite de l'utilisation du SERVICE par le BÉNÉFICIAIRE vaudra acceptation desdites modifications.

10.3 Si une ou plusieurs clauses contractuelles des présentes conditions générales devaient être déclarées invalides, cela n'exonérerait pas le BÉNÉFICIAIRE de ses obligations.

#### Article 11: LOIS APPLICABLE ET JURISDICTION

11.1 Les présentes conditions générales et les relations entre le BÉNÉFICIAIRE et LU-CIX sont exclusivement régies par le droit luxembourgeois. Sauf stipulation expresse contraire de LU-CIX, les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg sont seuls compétents pour connaître de tout litige entre le BÉNÉFICIAIRE et LU-CIX.

11.2 En cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution du CONTRAT et sous réserve de l'article 3.5 ci-dessus, le BÉNÉFICIAIRE peut contacter LU-CIX par lettre recommandée à son adresse enregistrée indiquée ci-dessus. Les parties s'efforceront alors de trouver une solution amiable dans un délai raisonnable de trois (3) mois. Si le BÉNÉFICIAIRE n'est pas d'accord avec la solution proposée, il peut recourir à la médiation de l'Institut luxembourgeois de Régulation (ILR) conformément aux règles de procédure de médiation applicables en matière de services de communications électroniques, telles que définies sur <https://web.ilr.lu>